

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

REUNION A SAINT GERMAIN LANGOT

L'an deux mille quinze, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à SAINT GERMAIN LANGOT, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents:

Messieurs

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, ZAMARA JACQUES, TURBAN YVONNICK, CLAUDE LETEURTRE, MAUNOURY HERVE, TROCHERIE VINCENT, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, ROSET YVES, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, BINET ALAIN, HORTENSE ALAIN, LEBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, REAL ROBERT

Mesdames

MARY-ROUQUETTE VALERIE, AUBEY SABRINA, GUEVEL-BADOU CECILE, SAINT MARTIN MAGALI, HOFLACK CHRISTINE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, RIVIERE EDWIGE

Pouvoirs:

DEWAELE CLARA	a donné pouvoir à	CLAUDE LETEURTRE
CHIVARD MARYVONNE	a donné pouvoir à	BARTHE PATRICK
RUL BRIGITTE	a donné pouvoir à	DUBOST THIERRY
STANC NATHALIE	a donné pouvoir à	TURBAN YVONNICK
VITI CHANTAL	a donné pouvoir à	POURNY PASCAL
PERCHERON GWENAËLLE	a donné pouvoir à	GUEVEL-BADOU CECILE
VETTIER BERNARD	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	BENOIT DOMINIQUE
LEPETIT SEVERINE	a donné pouvoir à	REAL ROBERT
GASNIER JEAN-MARIE	a donné pouvoir à	KEPA GERARD
ORIOT MICHAËL	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents / excusés :

Messieurs:

BERHAULT DIDIER, ANDRE JEAN-LUC, GUYET JACQUES, DUFAY FABIEN, PORCHON CHRISTIAN, BLAIS NORBERT, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, BONNE JEAN LOUIS

Mesdames:

HINARD MARIE ANNE, JOSSEAUME ELISABETH, GUILBERT CAROLINE, LE MONZE DORIANE, DUCRET VIRGINIE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1- Administration générale

- Convention relative aux prestations de services rendues par la Ville de Falaise à la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- Convention relative aux déchets verts et aux encombrants collectés par la Ville de Falaise,
- Convention de gestion du chenil communautaire entre la Communauté de communes du Pays de Falaise et la commune de Falaise.

2- Finances

- Centre aquatique du pays de Falaise, Forméo tarifs
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales Répartition

3- Questions diverses

4- <u>Intervention</u>: Monsieur Michel COLLIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen (CCI)

Madame Coudière, maire de Saint Germain Langot, accueille l'ensemble des élus au sein de la salle communale.

- Le conseil communautaire approuve les compte-rendus des conseils communautaires des 27 octobre 2014 et 20 novembre 2014.
- Monsieur Leteurtre rend compte des décisions prises par le président par délégation depuis le Conseil communautaire du 23 avril 2015 :
- 2015-01-02 : Contrat de fournitures de repas avec la société La Normande ;
- 2015-03-14 : Conclusion marché numérique OTPF avec la société CARTELMATIC pour un montant de 22 879.00 € HT ;
- 2015-03-19: Convention de mission d'assistance aux communes dans le cadre de l'exercice de l'Aide Technique avec 4 cabinets (Guimard Pierrot à Falaise, Ecovoirie à St-Germain-le-Vasson, Tecam à Caen et Hernat à Potigny);

- 2015-03-20 : Convention de mission d'assistance aux communes dans le cadre de l'exercice de l'Aide Technique Communes ;
- 2015-04-23 : Convention-type Utilisation matériel locaux instruments école de musique ;
- 2015-04-24 : Conclusion de marchés de travaux Transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Mémorial des Civils ;
- 2015-04-25 : Conclusion marché de réalisation de fouilles archéologiques avec l'INRAP pour un montant de 91 686.80 € HT ;
- 2015-05-26: Marchés carburants (SP 98 et gasoil): marché de « fourniture d'essence Sans Plomb 98 » avec la société EFR France (95806 - CERGY PONTOISE), ainsi qu'un marché de « fourniture de gasoil » avec la société Boloré Energie (14700 - FALAISE);
- 2015-05-27 : Conclusion d'un contrat de maintenance de l'ascenseur de la médiathèque avec la société OTIS pour un montant de 750.00 € HT.

ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE FALAISE

Monsieur Macé explique que la Communauté de communes (CDC) travaille en partenariat avec la ville de Falaise depuis de nombreuses années dans le cadre de la réalisation de prestations de services ou la mise à disposition d'équipement pour la gestion des compétences communautaires. Si certains de ces partenariats ont déjà l'objet de conventions, qu'il convient simplement de renouveler en les actualisant, d'autres n'ont jusqu'ici fait l'objet que d'accords verbaux.

✓ CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

Pour assurer et mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de commune dispose d'un personnel essentiellement administratif mais pas de personnel technique. Cependant, la Communauté de commune possède (ou loue) un patrimoine qu'elle se doit d'entretenir : le siège social, la médiathèque et ses antennes, l'école de musique et ses antennes, les quatre déchetteries et bientôt le nouvel Office de Tourisme du Pays de Falaise ainsi que le Mémorial.

Pour ce faire, la Communauté de commune prend appui sur les services de la Ville de Falaise par le biais d'une convention de prestation de services concernant des interventions pour des travaux d'entretien courant, de maintenance, de menues réparations.

Il convient d'approuver l'actualisation celle-ci en déterminant les conditions :

- de l'intervention des agents de la Ville de Falaise pour l'exécution des prestations d'entretien courant, de maintenance et de réparation du patrimoine de la Communauté de communes du Pays de Falaise :
- de la mise à disposition de véhicules pour les besoins de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

✓ PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DES DECHETS MENAGERS

Les statuts de la Communauté de communes précisent les compétences dans ce domaine :

- « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Construction et gestion de déchèteries ».

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se composent notamment :

- des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR);
- des déchets volumineux non collectés par la collecte traditionnelle des OMR, à savoir les déchets encombrants et les déchets verts.

Ces déchets verts et encombrants entrent donc dans la compétence communautaire. Cependant, la gestion diffère pour deux communes, Falaise et Potigny :

- 1/ Ces deux communes disposent d'une collecte au porte-à-porte des déchets verts <u>réalisée par les Services Techniques de la Ville de Falaise</u>.
- 2/ La Ville de Falaise réalise, par ses propres moyens, une collecte mensuelle au porte-à-porte des déchets <u>encombrants</u> sur la ville.

Les contributions respectives proposées dans le cadre de cette convention sont les suivantes (la ville de Falaise ayant été consultée et ayant donné son accord).

> Pour la collecte des déchets verts au porte-à-porte à Falaise et Potigny :

✓ Contributions de la Communauté de communes :

- Mise à disposition gratuite d'un camion de collecte (benne à ordures), y compris le carburant, la taxe à l'essieu et l'assurance ;
- Achat des sacs de déchets verts biodégradables ;
- Prise en charge financière du coût des agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) (agents de la ville de Falaise);
- Prise en charge du transport et de la valorisation par compostage des déchets verts collectés au porte-à-porte.

L'ensemble de ces coûts est répercuté dans le calcul de la part de TEOM pour le secteur de Falaise et Potigny.

✓ Contributions de la Ville de Falaise :

- Entretien et réparations de la benne déchets verts : entretien courant (maintenance, vidanges), réparations et remplacement de pièces, contrôle technique ;
- Coût lié à l'élaboration du planning ;
- Le déchargement et le stockage des sacs de déchets verts ;
- Le coût du personnel lié au retrait de sacs de déchets verts au Service Technique et aux renseignements fournis aux habitants.

> Pour la collecte des encombrants au porte-à-porte à Falaise :

✓ Contributions de la Communauté de communes :

- Mise à disposition gratuite de bennes de 30 m³ pour les encombrants ;
- Entretien et réparation des bennes 30 m³ précitées ;
- Prise en charge du transport, du traitement et de la TGAP des encombrants collectés.

L'ensemble de ces coûts est répercuté dans le calcul de la part de TEOM pour le secteur de Falaise exclusivement.

✓ Contributions de la Ville de Falaise :

- Collecte au porte-à-porte des encombrants à Falaise et transport jusqu'à la plateforme de transfert, situé sur la plateforme de compostage de SEP Valorisation (véhicules et personnels communaux). Les coûts inhérents sont payés par le budget municipal de Falaise.
- Coûts liés au rechargement des encombrants en bennes 30 m³.

✓ PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA COMPETENCE CHENIL COMMUNAUTAIRE

Les statuts de la Communauté de communes précisent la compétence dans ce domaine : « création et gestion d'un chenil ».

Avant le transfert de compétence en 2007, seule la Ville de Falaise disposait d'un équipement d'accueil SIS au Service Technique de la Ville. Avec le transfert de compétence, c'est la Communauté de commune qui utilise cet équipement. Cependant, il n'y a pas eu de convention de mise à disposition de cet équipement comme cela devrait être le cas lors des transferts (transfert de compétence = transfert des équipements et du personnel). Cela s'explique par le fait que cet équipement se situe à l'intérieur des services techniques. Par ailleurs, le temps de travail journalier de l'agent technique consacré à cette tâche (nettoyage chenil, nourriture, ...) est de 1h00 par jour, en moyenne sur une année.

Ainsi, pour des raisons de commodité, la gestion de ce chenil est assurée par la Ville de Falaise, sans que les modalités de cette gestion n'aient été formalisées par une convention. Néanmoins, la gestion du chenil a été estimée à 14 € par chien et par jour (personnel, maintenance de l'équipement, nourriture).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > APPROUVE les termes des conventions à passer pour :
 - les prestations de services rendues par la ville de Falaise à la Communauté de communes;
 - les conventions relatives aux modalités de gestion des compétences liées aux déchets ménagers (encombrants et déchets verts) et au chenil communautaire.
- > AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à :
 - signer les trois conventions correspondantes;
 - tout document utile relatif à ce dossier.
- > IMPUTE les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2015 (budget principal et budget annexe).

FINANCES - TARIFS 2015 DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE FALAISE, FORMEO

Monsieur Macé explique que conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, la société Récréa sollicite l'accord indispensable de la Communauté de communes pour la mise en application d'une nouvelle grille tarifaire au 1^{er} juillet 2015.

C'est dans un contexte économique difficile et des fréquentations en retrait que doit être abordée la question de l'indexation des tarifs.

Pour 2015, le coefficient d'indexation qui ressort de la formule de calcul s'élève à 1,1318 par rapport aux prix du contrat 2009. C'est très important mais cette augmentation est due au gaz et à l'électricité principalement.

Le délégataire a proposé plusieurs solutions et la Commission Administration générale, Finances ainsi que le Bureau communautaire du 7 mai 2015 proposent de retenir la proposition d'indexer certains tarifs seulement. Cette solution a le mérite d'éviter une augmentation importante, elle se traduit néamoins par un

impact financier de 9 297 € TTC pour la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de la compensation.

Les avantages de ce choix sont les suivants :

- minimiser l'impact de l'indexation,
- ne pas toucher aux tarifs sensibles ,
- maintenir une dynamique commerciale avec des prix correspondant à la moyenne pratiquée dans la région,
- prendre en compte le contexte économique.

		HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES								COMMUNAUTE DE COMMUNES						
ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE BALNEO	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	Tarifs 2014	Prévisions C.A tarifs Indéxés (6mols)	QUANTITES VENDUES Juillet-Dec. 2014	PROPOSITI ON 2015-6 MOIS	PREVIS IONS C.A 2015	Tarifs Contrat	Tarifs Contra t Indéxé s	Tarifs 2014	Prévisio ns C.A tarifs Indéxés (6mois)	QUANTI TES VENDUE S Juillet- Dec. 2014	PROP OSITI ON 2015- 6 MOIS	PREVISIO NS C.A 2015		
		1,13185							1,1318 5							
1 Entrée + 11 ans	5,50 €	6,23 €	5,90€	42 661,19 €	6853	5,90 €	40 432,70 €	4,40 €	4,98 €	4,70€	33 581,14 €	6743	4,70€	31 692,10 €		
1 Entrée Enfant (3 - 11 ans)	4,30 €	4,87€	4,60 €	20 412,04 €	4194	4,60 €	19 292,40 €	3,20 €	3,62 €	3,50€	17 617,05 €	4864	3,50 €	17 024,00 €		
1 Entrée Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emplois)																
1 Entrée Enfant - 3 ans	GRATUIT	GRATUI T	GRAT UIT		701	GRATUIT		GRATUIT	GRATU IT	GRAT UIT			GRAT UIT			
1 Entrée CLSH	4,10 €	4,64€		3 828,49 €	825	4,20€	3 465,00 €	3,00 €	3,40 €	3,00 €	1 707,96 €	503	3,10 €	1 559,30 €		
10 Entrées (+ 11 ans)	46,00 €	52,07 €	49,00 €	4 009,02 €	77	50,00€	3 850,00 €	38,00€	43,01 €	41,00 €	18 580,48 €	432	42,00 €	18 144,00 €		
10 Entrées 3 - 11 ans	35,00 €	39,61 €	38,00 €	911,14 €	23	39,00 €	897,00 €	28,00€	31,69 €	31,00 €	7 194,05 €	227	31,00 €	7 037,00 €		
10 Entrées Famille		0,00€	40,00 €	0,00€		41,00 €				40,00 €			41,00 €			
1 Entrée Liberté	9,90 €	11,21 €	12,00 €	14 499,70 €	1294	12,00€	15 528,00 €	9,90 €	11,21 €	12,00 €	14 129,92 €	1261	12,00 €	15 132,00 €		
10 Entrées Liberté	86,00 €	97,34 €	95,00 €	6 424,39 €	66	99,50 €	6 567,00 €	86,00 €	97,34 €	95,00 €	6 327,05 €	65	99,50 €	6 467,50 €		
Forfait Anniversaire 12 enfants maxi (Animation)			95,00 €	3 990,00 €	42	99,00€	4 158,00 €									

Pass-Activité		Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indéxés	Tarifs 2014	Prévisions C.A tarifs Indéxés (6mois)	PROPOSITION 2015-6 MOIS	QUANTITES VENDUES Juillet-Dec. 2014	PREVISION C.A 2015
			1,13185	V.				
Stage 10 séances Natation		85,00 €	96,21€	95,00€	11 833,51 €	99,50 €	123	12 238,50 €
Pass Natation annuel		240,00 €	271,64€	250,00€	39 660,08 €	255,00 €	146	37 230,00 €
1 Séance activité Basic (Aquafitness/Fitness/Bébé nageurs)		9,90 €	11,21 €	11,00 €	4 056,33 €	12,00€	362	4 344,00 €
10 Séances activité Basic (Aquafitness/Fitness/Bébé nageurs)		85,00 €	96,21€	95,00 €	10 101,78 €	99,50 €	105	10 447,50 €
Pass activité + balnéo		13,00 €	14,71€	14,40 €	794,56 €	14,40€	54	777,60 €
10 activités + balnéo		99,00€	112,05€	110,00€	7 059,36 €	110,00 €	63	6 930,00 €
1 Séance activité Premium (Aquabiking / Aquafusion / RPM)		15,00€	16,98€	15,50€	1 120,53 €	15,50 €	66	1 023,00 €
10 Séances activité Premium (Aquabiking / Aquafusion / RPM)		135,00€	152,80€	139,00€	4 125,60 €	139,00 €	27	3 753,00 €
ABONNEMENTS								
Oceane CLASSIC - accès illimité à l'espace	Année	225,00€	254,67 €	231,00 €	3 820,00 €	231,00 €	15	3 465,00 €
aquatique	Trimestre	75,00 €	84,89 €	77,00 €	764,00 €	77,00€	9	693,00 €
Oceane LIBERTE - accès illimité aux espaces	Année	350,00 €	396,15€	380,00€	36 049,48 €	380,00 €	91	34 580,00 €
aquatique, Forme & Océane	Trimestre	120,00€	135,82 €	137,50€	9 507,55 €	137,50€	70	9 625,00 €
Oceane ESSENTIAL - accès illimité aux	Année	450,00 €	509,33 €	490,00€	49 914,66 €	490,00€	98	48 020,00 €
espaces aquatique, Forme & Océane + accès illimité aux activités Basic + 1 rendez vous bilan forme avec un coach sportif	Trimestre	155,00€	175,44 €	170,00€	12 806,90 €	170,00€	73	12 410,00 €
Oceane EXCELLENCE - accès illimité aux espaces aquatique & Océane + accès illimité aux activités Basic & Premium + 1 rendez vous bilan forme avec un coach sportif + 10% de réduction sur la boutique	Année	498,00€	563,66€	585,00€	37 201,70 €	585,00 €	66	38 610,00 €

Monsieur Macé explique que c'est la formule présentée qui a été retenue car il s'agit des 6 derniers mois de contrat de délégation de service public. Il précise que la concurrence sera plus féroce qu'il y a 6 ans, pour le renouvellement de ce contrat. Six candidats ont répondu à l'appel à candidatures effectué en avril ; il y a 6 ans ce sont seulement 2 sociétés qui s'étaient portées candidates. Il indique qu'il conviendra donc de mener un cahier des charges pour susciter de la concurrence.

De plus, il précise que les centres aquatiques se trouvant à proximité sont de durs concurrents. Si la Communauté de communes faisait le choix de trop indexer, le risque serait que les gens partent ailleurs. Le prix des autres centres aquatiques sont dans la moyenne que ceux qui sont proposés aujourd'hui.

Monsieur Maunoury consent le fait que le contrat de délégation de service public qui est en cours arrive à échéance et indique être complètement d'accord sur le fait de ne pas suivre l'indexation au contrat. En revanche, il constate qu'une fois de plus, c'est le tarif individuel qui est en hausse (entre 2 et 10 %) alors que les abonnements « haut de gamme » n'ont pas augmenté depuis deux ans. Il explique que si il y avait une augmentation sur les abonnements d'au moins 2 %, cela pourrait éviter d'impacter 2 500 € aux familles, qui se voient subir une augmentation de la carte famille de 5 %. Il indique que lui-même et son groupe votera contre les tarifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 5 oppositions,

> FIXE tel qu'indiqué ci-dessus, les tarifs du centre aquatique du Pays de Falaise à compter du 1^{er} juillet 2015.

FINANCES - FPRIC - FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES — REPARTITION POUR 2015

Monsieur Leteurtre explique qu'il s'agit d'une simple explication du FPRIC. En effet, la Communauté de communes est en attente de la notification officielle qui devrait intervenir avant le 31 mai. Par conséquent, le conseil ne peut délibérer ce jour et devra se réunir de nouveau le 04 juin prochain pour ce faire.

✓ DEFINITION

Le FPRIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontal pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

✓ REPARTITION

Modes

→ Répartition de droit commun

Dans ce cas, la Communauté de communes conserve une part du reversement (35 %) calculé au prorata de sa contribution au potentiel fiscal agrégé de l'ensemble et le solde (65 %) est attribué aux communes.

→ <u>Répartition dérogatoire</u> n°1 à la majorité des 2/3

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant avant le 30 juin de l'année de répartition.

Dans ce cas, le reversement est réparti dans un premier temps entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, en fonction du CIF de l'EPCI comme pour la répartition de droit commun.

→ Opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Dans ce cas, l'EPCI définit librement la nouvelle répartition du reversement suivant ses propres critères, aucune règle particulière n'étant prescrite. Cependant, une délibération adoptée à l'unanimité de l'EPCI est nécessaire.

Montant

	201	12	20	13	2014 507 671 €		
Montant	143 3	77€	329	944 €			
Pourcentage	35%	65%	55 %	45 %	55 %	45 %	
	50 465	92 912	181 469,20	148 474,80	279 219,05	228 451,95	
Désignation	Communauté de communes	Communes	Communauté de communes	Communes	Communauté de communes	Communes	

✓ FONDS 2015

Pour 2015, une modification figure à l'article 109 de la loi de finances.

Si les deux premières possibilités existent encore et comportent toujours les mêmes dispositions, la répartition dérogatoire n°2 connaît une modification substantielle.

En effet, la seconde dérogation permet une répartition totalement libre (qu'il s'agisse de la part de l'EPCI ou de la répartition entre les communes de la part communale). La loi des finances pour 2015 en modifie les conditions d'adoption et l'unanimité du conseil communautaire seul est remplacée par une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et de tous les conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple avant le 30 juin 2015.

Clairement, cela signifie que si une commune s'abstient, vote contre, ou ne délibère pas, le montant du FPRIC sera réparti selon la méthode de droit commun (35 % pour la Communauté de communes – 65 % pour les communes).

Par ailleurs, les délibérations de l'EPCI et des communes ne pourront être prises avant la notification officielle du FPRIC. Ce qui rendra l'opération délicate dans la mesure où, en 2014, le montant du FPRIC n'a été connu que fin mai.

✓ SIMULATION DE REPARTITION

	20	15	20	15	2015 685 513 €		
Montant Pourcentage	685 !	513 €	685 5	513 €			
	55 %	45 %	60 %	40 %	65 %	35 %	
	377 032	308 481	411 308	274 205	445 583	239 930	

	20	16	20	16	2016 962 000 €		
Montant	962 (000€	962 (000€			
Pourcentage	55 %	45 %	60 %	40 %	65 %	35 %	
	529 100	432 900	577 200	384 800	625 300	336 700	

• <u>Droit commun 2015</u>:

→ Communauté de communes (35 %) : 239 930 €
 → Communes (65 %) : 445 583 €

✓ MONTANT DES PRISES EN CHARGE FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENVERS LES COMMUNES MEMBRES

A travers cette liste, il s'agit d'énumérer les interventions financières de la Communauté de communes au profit des communes.

•	Chenil communautaire : charge nette	32 131 €
•	Dotation Patrimoine et Voirie : charge nette / an	219 450 €
•	Création valorisation et promotion des chemins de	
	randonnées + signalétique touristique : charge nette	105 653 €
•	Heures bonifiées AIPF:	17 607 €
•	Transport des élèves vers le centre aquatique :	26 000 €
•	Logement d'urgence temporaire :	27 000 €
•	Soutien financier aux associations :	517 800 €
	(Office de Tourisme du Pays de Falaise, Mission locale, USPF, Vit'Actif)	
•	Participation financière au CLIC :	30 000 €
•	Contingent incendie et secours :	608 518 €
•	Instruction des autorisations d'urbanisme :	34 400 €

Monsieur Leteurtre indique que si le mode dérogatoire tel que proposé est accepté, tous les conseils municipaux devront délibérer favorablement sans exception avant le 30 juin. Si une délibération venait à manquer, la répartition se ferait de droit commun.

Monsieur Macé relate les difficultés à établir le budget d'année en année. Il conçoit que le FPRIC n'est pas une solution à tout et que cela peut poser des difficultés aux maires de le faire approuver par leur Conseil Municipal.

Si la répartition du droit commun est retenu avec des abstentions ou des oppositions le budget sera très contraint pour cette année ainsi que pour les suivantes. Les élus devront avoir conscience de l'importance de leur choix de répartition.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL COLLIN, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN (CCI)

Monsieur Leteurtre souhaite la bienvenue à Michel Collin, président actuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et deuxième président Falaisien après Serge Foucher.

Intervention de Michel Collin:

« C'est un honneur pour moi d'être parmi vous. J'ai un certain nombre de connaissances dans l'assemblée mais aussi des amis. Je suis là pour vous parler de la CCI à la demande de Claude Leteurtre. Je suis très attaché au Pays de Falaise et j'ai d'ailleurs eu mon bac au Lycée Louis Liard.

La CCI a la particularité d'être gérée par des chefs d'entreprises élus : ce sont donc 34 élus qui constituent l'assemblée qui élit elle-même son bureau et son président. Les finances proviennent à la fois des entreprises et du public, les paiements sont directement gérés contrairement aux collectivités qui passent par le Trésor Public.

La CCI s'étend sur l'ensemble du département, hors Pays d'Auge. 250 salariés y travaillent.

C'est un budget de 33 000 000 d'euros avec la particularité d'une taxe représentant 14% du budget. La CCI gère 3 écoles, 6 ports et 1 aéroport qui engendrent donc, des recettes.

Les 3 écoles gérées sont :

- L'ISPEP CFA, pour l'apprentissage (1 200 apprentis) principalement dans les secteurs de l'hôtellerie et la restauration ;
- L'AIFCC pour la formation de longues durées pour les entreprises (4 000 formation par an);
- L'EMM (Ecole de Management de Normandie) qui se développe avec ses 2 200 étudiants allant jusqu'au bac + 5 sur des campus à Caen, le Havre, Oxford. Cette école est placée 18ème sur la liste française. Des investissements de plusieurs millions d'euros ont lieu cette année.

Concernant les ports, il y a ceux de pêche comme Grancamp-Maisy ou Port-en-Bessin, les ports de plaisance, de commerce (Caen – Ouistreham). Nous pouvons être fiers d'avoir un grand port, tout comme le transmanche qui est favorable à l'économie et au tourisme.

Concernant l'aéroport de Caen – Carpiquet, il appartient à Caen-la-Mer alors que le port de commerce appartient à la région et les ports de pêche et de plaisance au Département.

La CCI a le souhait de montrer que cet aéroport fait partie du bassin économique, (a contrario du président de région qui souhaite faire de Deauville un grand aéroport); les chiffres montrent qu'en terme de passages, Caen – Carpiquet est le 1^{er} aéroport normand.

Par ailleurs, la CCI a mis en place plusieurs pôles :.

- Le pôle « Entreprendre », qui consiste en la fonction principale de formation et de conseil en entreprises.
- Le pôle « Industrie » avec les sociétés industrielles. Ce pôle a pour but de créer des rencontres pour créer du buisness.
- Le pôle « Commerce » qui est bien connu du Pays de Falaise et qui nécessite plus de besoin de la CCI que les grosses entreprises. Ce pôle réfléchit actuellement à l'accessibilité (la mise aux normes) de l'ensemble des commerces, mais aussi sur le e-commerce et le numérique. Il y a aussi l'animation sur le territoire.
- Le pôle « Tourisme » qui impulse la qualité dans ce domaine.
- Le pôle « International » qui aide les PME dans l'accomplissement de formalités afin d'alléger leur charge. Un « Club Dynamique Export » permet de rencontrer de nouveaux prospects sur des salons où à l'étranger.

Du côté des finances, l'Etat alloue de moins en moins d'argent et ponctionne ceux qu'il pense assez riches. Cela a commencé par le 1 % logement étant donné que les organismes HLM avaient de la trésorerie puis les Agences de Bassins ou encore les SDEC. Est venu ensuite le temps où l'Etat s'est penché sur les différentes chambres comme la nôtre. Et même si on accepte volontiers la baisse de la taxe aux entreprises, on aimerait que les charges sociales baissent aussi.

En revanche, quand l'Etat a décidé de prendre 510 000 000 d'euros aux Chambres de commerce en 2014, sur leur fonds propres, ils ont dégradé les fonds propres des Chambres de commerce mais aussi la capacité d'investissements. Cette même somme sera ponctionnée des Chambres de commerce en 2016. Concrètement, le Havre qui avait le projet de l'Ecole de Management ne pourra le mettre en place à cause de ces réductions qui ont des conséquences pour tous.

Notre chambre bas-normande a anticipé ses réductions et a investi au préalable, 1,5 millions d'euros sur l'extension de l'Ecole de Management à Caen, ainsi que 1 000 000 d'euros pour ARCHADE, association qui regroupe l'ENSICAEN, le Centre Régional de lutte contre le cancer François Baclesse, le CHU de Caen et l'Université de Caen Basse-Normandie. (travail sur l'hadronthérapie).

Ces projets très éthiques seront reconnus au niveau international.

1 000 000 d'euros ont également été mis sur la « maison de la recherche et de l'imagination ». De nouvelles technologies numériques sont accessibles et ses accès sont gratuits pour les jeunes qui peuvent aussi rencontrer des chercheurs (ex en impression 3D).

Je peux dire que les élus de cette chambre sont fiers d'avoir investi dans ces domaines. Pour faire face à la baisse des ressources à venir, le réseau consulaire a décidé de réformer.

La chambre régionale de Haute et Basse-Normandie est composée de 12 chambres territoriales dont les 5 suivants :

- Ouest Orne et Manche
- Caen
- Dieppe-Rouen
- Estuaire Fécamp
- Pays d'Auge

Nous pouvons espérer des économies sur les fonctions supports afin de laisser le plein exercice sur le territoire auprès des collectivités.

Nous sommes impliqués dans l'idée d'un pôle métropolitain et Caen doit pouvoir garder sa place. Si Rouen est nommée capitale, le territoire s'appauvrira davantage, notamment avec la Manche qui sera plus reculée.

Certes, si Rouen est choisi, la capitale normande sera plus proche des ministères mais plus loin des citoyens. Ma vision du Paris-Seine-Normandie doit faire que notre territoire devra s'impliquer car beaucoup de Fonds Européens vont transiter.

Sur votre territoire du Pays de Falaise, beaucoup d'actions de proximité sont menées. Depuis 2008, une permanence est assurée toutes les semaines par Madame Claudie Rouxel. Nous avons par ailleurs une convention de partenariat avec les UCIA et un animateur est présent deux fois par semaine pour mettre en place des animations dans les commerces.

Depuis 2013, trois réunions d'informations ont été menées avec pour thématique la création d'entreprises. Ces réunions ont connu un franc succès et il est important d'expliquer ce qu'est la création d'entreprises.

Le club CCI territoires est composé de 90 membres dont 60 à 70% sont des chefs d'entreprises, des banquiers et qui se retrouvent sur des thèmes précis.

Lors du salon Planeth Créa, salon dédié aux entreprises, le territoire du Pays de Falaise a pu exposer ses zones d'activités. Une convention est à l'étude sur l'élaboration d'une charte de développement commercial sur le Pays de Falaise au sein de la Communauté de communes. La Chambre de Commerce et de l'Industrie reste à la disposition de l'ensemble des élus. »

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Collin pour ce panorama. Il insiste sur l'engagement de la CCI dans la création d'équipements structurants comme le financement du projet ARCHADE. Sur le Pays de Falaise, la CCI est attendue. L'objectif est de définir la compétence économique. Actuellement la Communauté de communes se limite à la gestion des zones mais la logique est de prendre entièrement la compétence pleine et entière sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Leteurtre indique avoir besoin de savoir comment la chambre peut aider à bâtir le projet de territoire, par exemple avec le mémorial qui est un atout économique en complément du château. Les élus souhaitent connaître la place du tourisme dans le bassin de vie du Pays de Falaise.

Monsieur Collin: «Effectivement, le tourisme est une activité importante en Basse-Normandie puisque ce sont 25 000 emplois fixes, sans compter les non salariés, les chefs d'entreprises mais aussi les retombées à travers les chambres d'hôtes, l'alimentation. Difficile donc d'avoir les vrais chiffres.

Aujourd'hui, Falaise n'est pas identifiée comme région touristique car il n'existe pas de site majeur sur lequel communiquer. La restauration du château fait qu'il est maintenant emblématique, il y a le musée des Automates et bientôt le Mémorial qui permettra de détourner une partie des 3 millions de visiteurs sur les plages. De surcroit ce musée ne rajoute pas un musée de la guerre.

Penser aux victimes civiles est une bonne chose, c'est d'autant légitime avec Chambois et le Pays de Falaise qui ont largement payé la bataille de Normandie. Les militaires s'accaparent l'histoire, les élus la font mais ce sont bien les civils qui trinquent.

Les élus du Pays de Falaise ont fait un gros boulot en mettant en place des structures à visiter. Des partenariats sont maintenant à mettre en place avec le privé pour la gestion des équipements. L'hôtellerie de plein air, notamment, est à encourager. »

Monsieur Mesnil explique que le travail réalisé s'est accentué depuis plus d'un an avec le recrutement de Nicolas Soënen, développeur-animateur, et les relations entre la Chambre de commerce sont importantes. La Communauté de Communes a la chance d'avoir des relations privilégiées avec Claudie Rouxel qui est là toutes les semaines et le fait de créer une vraie compétence communautaire avec une personne comme Nicolas Soënen pourra structurer la vie des entreprises. Deux conventions sont à l'étude et doivent être approuvées par les instances afin de débloquer l'argent. Monsieur Mesnil espère que la Communauté de Communes sera opérationnelle à l'automne.

Concernant l'aéroport Caen-Carpiquet, il demande ce qu'il en est du déplacement de la voie départementale afin de permettre l'arrivée de gros porteurs. La situation actuelle est un frein important au développement.

Monsieur Collin répond qu'après plusieurs discussions difficiles entre les élus du département et ceux de Caen la Mer, aujourd'hui les élus ont tendance à s'accorder. L'exemple en est une ligne de bus qui arrivera jusqu'au terminal de l'aéroport. De plus, les présidents de l'agglomération et du Conseil Général sont en phase pour allonger la piste.

Monsieur Ruault demande quel est le pouvoir de la CCI pour faire venir de nouvelles compagnies.

Monsieur Collin: « l'aéroport de Caen-Carpiquet est géré par la CCI à ses risques et périls. Nous reversons 1 euro par passager à l'agglomération. Nous devons nous battre contre l'aéroport de Deauville qui perçoit 400 000 euros d'aide publique alors que nous, nous ne percevons rien. Le but est de faire comme à Lyon où de là-bas, on peut aller partout. Notre dernier axe développé est Caen-Londres pour moins de 100 euros aller-retour, mais il est certain que sans argent public, cela est difficile. »

Monsieur Livic demande d'où proviennent les recettes de la chambre. Monsieur Collin répond qu'il s'agit notamment des taxes des entreprises et de la vente de services (inscription du registre du commerce par exemple) des sponsors, de crowfowding. Les ressources peuvent également provenir des ports.

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Collin pour son intervention et indique que la première grande manifestation pour le Mémorial des civils aura lieu le 02 juin à 11h30 en présence de représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Il s'agit d'une logique de lancement et de recherche de mécènes.

Monsieur Collin insiste sur la notion de mécénat car il s'agit d'une fondation culturelle et scientifique qui permet aux entreprises d'investir dans des projets comme celui-là, d'autant que les avantages fiscaux sont possibles. Il s'agit aussi d'un retour d'image pour les entreprises, qui pourront offrir des places à leurs clients.

QUESTIONS DIVERSES ET MOTION

• Relais Culturel Régional

Monsieur Dubost informe de la publication de l'ouvrage de Marcus Malte qui marque la fin de la résidence de l'auteur. Il relate qu'il s'agit de très belles créations artistiques par les élèves des deux lycées. Enfin, il indique que cet ouvrage est disponible en vente à la librairie Le Conquérant.

• Fermeture de classes – Proposition de motion

Monsieur Leteurtre aborde les fermetures de classes à la rentrée prochaine au sein du territoire du Pays de Falaise. Il évoque que différents RPI seront touchés à la prochaine rentrée scolaire : RPI des Roche-Feuilles (La Hoguette, Fresné la Mère, Pertheville-Ners et Villy-lez-Falaise) ; RPI Soulangy, Saint-Pierre-Canivet, Aubigny.

Il relate que les parents, comme les élus, se sont manifestés et ont été reçus par le cabinet du Préfet mais cet entretien n'a pas abouti. Un autre rendez-vous est prévu avec Madame Dewaële-Canouel et le directeur académique en juin.

La spécificité des RPI concerne l'ensemble du territoire et Monsieur Leteurtre souhaite proposer une motion pour pouvoir appuyer l'entretien prévu.

De plus, le SIVOM de Crocy-Vignat a également alerté les élus. Jusqu'à maintenant, dans le cadre du temps périscolaire, les 4 heures étaient regroupées le vendredi après-midi afin d'organiser quelque chose de conséquent. Or, à la rentrée prochaine, cette tolérance, n'existera plus. Il est donc proposé la motion suivante :

Chaque année, à l'occasion de l'élaboration de la carte scolaire pour l'année scolaire suivante, les élus se trouvent confrontés aux choix et décisions de l'inspection d'Académie sans pouvoir toutefois être entendus.

En effet, les communes sont compétentes pour la gestion des écoles du premier degré. Soucieux de l'accueil des jeunes, de l'équilibre de l'enfant et de son rythme, les élus du territoire se sont regroupés depuis plusieurs années au sein de RPI pour, d'une part, permettre le maintien de classes dans chaque commune et, d'autre part, organiser l'accueil dans sa globalité : les transports, l'accueil de garde le matin et en fin d'aprèsmidi, la cantine. Les élus soulignent en outre que la présence des écoles est un symbole de vie sociale dans le village, autour de l'enfant.

Aujourd'hui, c'est également l'organisation des activités périscolaires que les communes organisent et prennent en charge dans un contexte économique difficile et de baisse des dotations de l'Etat.

Les communes (ou RPI) ont engagé des investissements, emploient du personnel spécifique pour l'accueil des enfants via les Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Certains RPI et certaines communes se sont également engagés dans un Projet Educatif Territorial.

Pour la rentrée prochaine, une vraie menace plane sur l'avenir de certaines classes du territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise (suppression d'une classe au sein du RPI de Falaise-Sud, suppression d'une classe au sein du RPI Aubigny-Soulangy-Saint-Pierre-Canivet, suppression d'une classe à Bons-Tassilly, suppression d'une classe à Sassy et une à Ussy).

Ces annonces engendrent des inquiétudes et ont pour effet de renforcer, de la part de la population et des parents d'élèves, le sentiment d'abandon des services publics dans les communes dont on mesure malheureusement les effets au moment du passage à l'urne.

Par ailleurs, les élus considèrent que ces annonces, sans préavis, ont été faites au mépris de la Charte de bonne conduite signée entre l'Education Nationale et l'Union Amicale des Maires.

Enfin, cela supposerait de prévoir à très court terme une restructuration des équipements scolaires avec des conséquences financières importantes supposant d'onéreux prélèvements.

Ils demandent donc une clarification des objectifs à court et moyen terme de la Direction Académique vis-à-vis des classes de notre territoire.

Au travers cette motion, les élus communautaires :

- > S'OPPOSENT aux fermetures de classes envisagées et aux classes surchargées ;
- > DEMANDENT à la Direction de l'Education Nationale :
 - de bien vouloir considérer les efforts engagées par les communes et leur RPI pour offrir un accueil global des élèves ;
 - le maintien des classes en milieu rural avec une écoute bienveillante de l'Inspection à la prochaine rentrée scolaire ;
 - d'engager un vrai dialogue avec les RPI et les communes permettant d'aboutir à une contractualisation des objectifs ;
- > SOUTIENNENT les décisions des RPI et des communes quant à l'organisation des temps périscolaires afin de préserver la qualité de la politique d'accueil des enfants.

Monsieur Trocherie demande qu'il soit fait mention de toutes les classes qui seront fermées avec certitude (Sassy, Bons-Tassilly et Ussy).

Monsieur Garcia fait part également de la confirmation de la fermeture de la classe de Pertheville-Ners. Il a de plus déjà été informé d'une autre fermeture sur son RPI pour la rentrée 2016-2017. Pour lui, il est certain que l'académie ne souhaite plus que des classes soient isolées.

Monsieur Leteutre souhaite que cette motion ne soit pas polémique, en insistant sur le lien social et le lieu de vie que cela représente dans le village. Il demande donc à être mandaté par l'ensemble du Conseil communautaire pour apporter plus de poids au moment de l'entretien avec le directeur académique.

Monsieur Garcia relate que des problématiques se posent, notamment au niveau des contrats de travail avec les personnels car les renouvellements ont été, pour la rentrée prochaine, déjà actés. Il déplore également le fait que l'institutrice ait appris la nouvelle durant ses heures de cours.

Monsieur Livic expose que le directeur académique a acté il y a une semaine la fermeture de la classe de Soulangy. La commune de Soulangy demande une année supplémentaire pour pouvoir s'organiser et réfléchir à l'éventuel regroupement pour la rentrée 2016-2017.

Monsieur Lecapitaine explique qu'il lui a été relaté que 17 classes sont isolées sur le territoire et que cela ne devra plus être possible à l'avenir.

Monsieur Goupil consent qu'il faudrait qu'un minimum de temps soit accordé afin de s'organiser. Il confirme également la démarche choquante de l'annonce d'une telle décision par téléphone.

Monsieur Maunoury est d'accord sur la motion. Cependant, il indique que sur certaines écoles, les chiffres ne sont pas les mêmes que ceux de l'académie. Il pense qu'il est temps pour la Communauté de communes de se positionner sur ce thème qui est de plus en plus problématique pour les communes isolées. Pour lui il s'agit là d'un signal d'alarme.

Monsieur Leteurtre approuve les paroles de Monsieur Maunoury et fait part de deux dangers : le sentiment d'abandon du service public ainsi que l'effet dévastateur, d'une décision unilatérale mise sans concertation et qui n'est pas digne du traitement des enfants. Monsieur Leteurtre aimerait que l'acte soit en accord avec les discours (charte de bonne conduite). D'autre part, il souligne que la dimension financière est à prendre en compte. Cela rentre dans le projet de territoire et passe aussi par une contribution du Pays de Falaise.

Monsieur Mesnil invite les élus à se rendre dans le village de Médérol dans le Puy de Dôme, village qui a connu la fermeture de son école : la conséquence en a été désastreuse : le village a vu sa population passer de 200 à 30 habitants. Il ne faut pas oublier que la vie sociale des communes se forge autour des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Vu, Le Président,

Claude LETEURTRE

17